**No 5951 : résumé du projet de loi**

Le projet de loi 5951 a pour objet l’approbation de la convention d’accord relative à l’aménagement, à l’exploitation, au développement et à la promotion des lignes ferroviaires transfrontalières Virton- Rodange et Arlon-Rodange, qui a été signée le 9 mars 2008 par les Ministres des Transports belges et luxembourgeois. Le projet de loi prévoit en outre l’autorisation pour le Gouvernement luxembourgeois de participer au financement de la partie belge des lignes ferroviaires transfrontalières Virton-Rodange et Arlon-Rodange.